2 Anx Cie, morsures canines, catégorisation des races, réglementation /débat

Communiqué ANSES

**Chez les chiens, la race ne suffit pas pour prédire et prévenir le risque de morsure**

**Actualité du 08/02/2021**

**Des milliers de morsures de chiens sont constatées chaque année en France. Pour les prévenir, la réglementation en vigueur se fonde sur la race ou le type racial de l’animal. Au terme d’une expertise menée sur le sujet, l’Anses considère que cette seule base ne permet pas de prédire de manière fiable le risque de morsure. Au vu des enjeux de santé publique associés aux morsures de chiens, l’Agence invite à mettre en œuvre une prévention combinant plusieurs leviers tels que la sensibilisation des éleveurs et des propriétaires de chiens aux besoins des animaux et à l’éducation à leur apporter, le renforcement du rôle des vétérinaires et la mise en place d’un dispositif d’observation et de collecte des informations sur les morsures. Parmi ces leviers, l’Agence préconise en particulier de renforcer l’évaluation comportementale des chiens. Enfin, l’Anses rappelle que tous les chiens peuvent mordre, quelle que soit leur taille ou leur race, et qu’en conséquence il ne faut jamais laisser un enfant seul avec un chien sans la surveillance d’un adulte.**

Chaque année en France, des milliers de personnes sont mordues par des chiens. Les conséquences de ces morsures peuvent être**physiques, infectieuses, psychologiques, entraînant des coûts directs ou indirects pour la société.**

L’Anses a été saisie par le ministère en charge de l’Agriculture pour mieux appréhender la dangerosité des chiens et apprécier la pertinence des mesures de catégorisation par race.

Mieux protéger des risques de morsure nécessite de combiner plusieurs moyens de prévention

L’Anses, qui a examiné l’ensemble des facteurs à considérer pour évaluer le risque de morsure, conclut que **ce risque ne peut se fonder de manière fiable sur la seule race ou le type racial du chien**.

L’analyse des facteurs de risque montre qu’ils concernent à la fois **l’animal et ses interactions avec les humains** : ceux qui l’élèvent, ceux qu’il rencontre occasionnellement, ainsi que les circonstances de ces rencontres. De ce fait, la **prévention passe nécessairement par plusieurs leviers d’actions, qui impliquent tous les acteurs concernés.**

Pour l’Agence, la prévention du risque de morsure implique en premier lieu **la sensibilisation** des enfants comme des adultes, propriétaires de chiens ou non :

* **au bien-être, besoins et attentes d’un chien** ainsi qu’à la **reconnaissance des signaux de stress** **chez l’animal** : léchage de la truffe, bâillements répétitifs, détournement du regard, etc. ;
* au fait que tous les chiens peuvent mordre, quelle que soit leur taille ou leur race, et qu’en conséquence **il ne faut jamais laisser un enfant seul avec un chien sans la surveillance active d’un adulte**.

Pour les **propriétaires de chiens**, la première visite de vaccination ou le bilan annuel chez le **vétérinaire**doit être l’occasion de **sensibiliser aux facteurs de risques** de morsure et d’insister sur **l’importance de l’éducation** de l’animal et du renforcement positif, c’est à dire des modes d’éducation de l’animal favorisant les récompenses lors des apprentissages.

Par ailleurs, l’Anses souligne qu’il relève de la responsabilité des **éleveurs de chiens** **comme des propriétaires**de faire coïncider **les besoins du chien** liés à sa taille, sa race, son caractère… avec **les conditions de vie** qu’il pourra avoir : petit appartement ou grande maison, possibilité de sorties régulières ou non, présence d’enfants en bas âge, etc.

Afin de mieux connaître et prévenir les circonstances des morsures, aujourd’hui insuffisamment déclarées (voir encadré), l’Anses propose la **création d’un** **observatoire des morsures**qui permettrait d’enrichir les données disponibles, d’alimenter les travaux de recherche mais aussi de formuler des conseils plus ciblés et adaptés au risque existant. Compte tenu de la présence très répandue des chiens dans la société, l’Agence est favorable à ce que cet observatoire soit **alimenté par les professionnels du secteur,**comme les vétérinaires et les éleveurs,**mais aussi par des contributions citoyennes**.

**Il existe** **très peu de données concernant les morsures de chiens en France**. Selon un rapport de 2007, environ 10 000 morsures par an faisaient l’objet de mises sous surveillance sanitaire. Ces chiffres représentent uniquement les morsures déclarées auprès de la Direction départementale en charge de la protection des populations et sont très certainement inférieurs à la réalité. Les professionnels (médecins, pompiers, vétérinaires, personnel hospitalier, etc.) et les particuliers doivent déclarer toute morsure de chiens auprès de leur mairie.

L’évaluation comportementale, un moyen de prévention à renforcer

Enfin, l’Agence estime que le**rôle de l’évaluation comportementale par les vétérinaires,**en cas de morsure ou sur demande spécifique du maire ou du préfet, **doit être renforcé**, en augmentant le nombre de vétérinaires inscrits pour réaliser ces évaluations et en harmonisant les formations, les pratiques et les outils utilisés. En effet, l’évaluation comportementale des chiens constitue un outil privilégié pour mieux connaître les risques pour un chien de mordre.

**Actuellement, il existe trois motifs** obligeant à réaliser une telle évaluation : l’appartenance à une race ou un type racial défini dans la réglementation, la morsure d’une personne, et la demande expresse du maire ou du préfet. L’Agence estime que l’**analyse des résultats de l’observatoire permettra d’envisager d’autres situations**pour réaliser des évaluations comportementales afin d’identifier les situations à risques avant qu’elles ne se concrétisent.

Sur base de son expertise, l’Anses souligne en revanche que la race ne permet pas à elle seule de prédire l’agressivité d’un chien.A ce jour, **aucune étude scientifique ne met en effet en évidence un risque plus élevé de morsure par les chiens de catégories 1 et 2 dits « dangereux ».**Les États-Unis, les Pays-Bas ou l’Italie, qui avaient adopté des catégorisations similaires, les ont abandonnées après avoir constaté leur inefficacité dans la réduction du risque de morsure.

**La dangerosité d’un animal doit donc être évaluée individuellement.**

|  |
| --- |
| **Les facteurs à prendre en compte pour évaluer la dangerosité d’un animal**   * **Des facteurs liés au chien**comme **:**   + **sa race, son tempérament et son statut reproducteur (animal castré ou non)**, même si l’analyse de la littérature scientifique n’a pas permis de statuer sur l’impact de ces critères dans l’appréciation de la dangerosité ;   + **son sexe,** les chiens mâles étant plus agressifs que les femelles ;   + **son âge**, les chiens adultes (de 1 à 7 ans) étant plus à risque que les chiens jeunes (moins d’1 an) ;   + ses**conditions de développement**, une séparation de la mère et de la fratrie trop précoce ou un contact avec l’humain trop tardif étant associés à des risques de morsure  plus élevés ;   + son **bien-être**, en respectant ses besoins et attentes ;   + sa **santé mentale et physique** : affections douloureuses, altération de l’état émotionnel et troubles du comportement ;   + ses modalités d’interaction avec l’humain,à savoir :     - ses relations à l’humain,     - l’éducation reçue,     - ses capacités émotionnelles et cognitives. * **Des facteurs** **liés aux personnes exposées** à la morsure :   + **L’âge, le genre et la profession des victimes de morsure** : les enfants en bas âge, les hommes et les professions en contact fréquent avec les chiens - vétérinaires ou personnel soignant, animaliers, conducteurs cynotechniques ou éducateurs canins - et les personnes utilisant les chiens de fonction particulière, de garde et de défense, sont plus à risque que les autres ;   + **Les lieux de la morsure** : la majorité des morsures d’enfants en bas âge et d’adultes propriétaires des chiens impliqués a lieu dans l’espace privé, tandis que la plupart des morsures des personnes non familières du chien mordeur se produit dans l’espace public ;   + **Le mode de vie du chien tel que défini par son maître** : l’éducation, les pratiques quotidiennes (sorties, jeux, etc.) ou encore l’hébergement de l’animal sont sous la responsabilité humaine et peuvent contribuer à l’émergence de comportements agressifs ;   + **Les capacités de communication avec les chiens et notamment la détection des signaux d’agression ou de menace exprimés par l’animal**: de façon générale, ces signaux sont mal identifiés par les propriétaires, même expérimentés.**L’émission de signaux inappropriés chez l’Homme**sous l’influence d’états physiques ou mentaux particuliers - maladies neurologiques ou prise de substances comme alcool, médicaments, etc. - ou de comportements trop brusques de la part des enfants, sont également souvent associés aux morsures. |